



## ELECTIONS CAP CNRS 1992

# Nous sommes tous concernés.

### **EDITO**

Au CNRS, comme dans les autres organismes publics, nous subissons les conséquences de la politique de récession et de diminution de l'emploi public imposées par le gouvernement et la CEE.

Elle se traduit au CNRS par :

- la précarisation des emplois et des personnels au moyen des restructurations et autres délocalisations en Région Parisienne et Province, par la multiplication des emplois précaires (CES, CDD...)
- des carrières bloquées alors que les qualifications évoluent, d'où déclassement massif ; ce ne sont pas les fameuses "mesures Durafour" qui résoudre ce problème : avec la carrière au "mérite" elles font éclater la grille et remettent en cause les garanties collectives du statut de la Fonction Publique ;
- des voies de promotion par concours insuffisantes et inadaptées ;
- une baisse continue du pouvoir d'achat (désindexation) ;
- des ponctions sur salaire qui se multiplient (CSG, rachat retraite, contributions diverses...) ;
- des conditions de travail qui se dégradent (destabilisation de l'emploi, parcellisation, intensification du travail par non-remplacement des départs et une politique de rentabilisation).

Dans cette situation, les élus aux CAP sont de plus en plus sollicités. Vous trouverez dans les élus du SNTRS-CGT des conseillers disponibles et des défenseurs de vos droits. Plus nombreux, ils seront mieux en mesure de vous défendre.

**Votez, faites voter pour les candidats présentés par le SNTRS-CGT, syndicat indépendant, démocratique et unitaire.**

### **Le rôle des CAP**

Les CAP ont des compétences étendues et un rôle important pour les personnels.

\* Elles sont consultées obligatoirement pour les promotions, la discipline, les mutations.

\* Commissions de réforme, elles traitent des congés de longue maladie, des accidents du travail, des taux d'invalidité.

\* Elles sont consultées en cas de litige ou de conflit concernant le temps partiel, la notation, l'autorisation d'absence, l'avancement la formation permanente, les mutations, les menaces de licenciement...

\* Sur la demande des élus en CAP, elles examinent les problèmes d'ordre individuel.

**Vos élus sont vos avocats  
face aux décisions  
de  
l'administration.**

ELECTIONS AUX CAP DU CNRS 1992

LISTE DES CANDIDATS DU SNTRS-CGT

**CAP N°3**

M.SCANDELLARI IR1 Marseille  
 JP FONDERE Villetaneuse RP  
 R.THOMAS Orléans  
 B.PATEYRON Limoges  
 A.JANIN IR2 Caen  
 A.JEUNET Grenoble  
 JP.LACHARME Marseille  
 C.DESCHATRETTE Paris

**CAP N°4**

F.BOUGNET IE1 Verrières RP  
 M.MEYER Aix-en-Provence  
 J.PREVOST Grenoble  
 HA.MIRE Toulouse  
 J.LAFFORGUE IE2 Toulouse  
 B.LERICHE Verrières RP  
 MN.POSTIC Paris  
 JL.ANDRIEU Lyon

**CAP N°5**

R.MEENS AI Strasbourg  
 A.CARRETTE Montpellier  
 F.ELIAS Toulouse  
 J.GILLA Grenoble  
 C.BERTRAND Thiais RP  
 A.SENDAT Bordeaux  
 N.ROHART Orsay  
 D.CHERVIN Paris

**CAP N°6**

G.SALIGNIERE T1 Bordeaux  
 JP.TROALEN Dijon  
 R.SCHWARTZMANN Paris  
 G.BUCHET Marseille  
 R.SCHONT T2 Orsay  
 R.BACHELIER Marseille  
 M.BRUFUO Odeillo  
 MF.PEGUET Strasbourg  
 M.MICHEL T3 Paris  
 N.GUILLON Chizé  
 JP.CHAUCHEPRAT Toulouse  
 MC.LEVY Bagneux RP

**CAP N°7**

M.SAIHI. AJT2 Paris  
 JM.LUCACCHIONI Paris  
 M.PEREY Toulouse  
 MC.BOUHEY Bordeaux

**CAP N°10**

L.VELGHE AAR P Orsay  
 E.BRUN Paris  
 MT.LECORDIER AAR 1 Rouen  
 C.MARIANI Marseille  
 F.JEAN AAR 2 Orsay  
 F.BESCOND Paris  
 J.SARRON Marseille  
 ML.NOVARINI Orsay

**CAP N°11**

G.QUEAU SAR1 Thiais RP  
 C.CABEZA Bordeaux  
 D.ATTALI Orsay  
 I.ESQURIAL Bordeaux  
 J.LOUSTAU SAR2 Orsay  
 A.TURLET Bordeaux  
 S.GARAUD Lyon  
 A.PIROG Paris  
 C.BOULET SAR3 Annecy  
 A.ARTAL Bordeaux  
 J.DUTOUYA Toulouse  
 H.GUEZENNEC Paris

**CAP N°12**

C.SANCHEZ AJA 2 Paris  
 D.LEQUERRE Paris  
 B.DIDIERJEAN Paris  
 D.SENOTIER Paris

**Nous invitons les lecteurs à reproduire  
 et à diffuser ce document "4 pages"  
 dans les laboratoires et services.**

## **Au CNRS : une situation aggravée pour la recherche et les personnels.**

La mise en oeuvre du "Schéma Stratégique" se traduit par plus de précarité pour les équipes de recherche ou les services et pour les personnels.

*Les exemples ne manquent pas :*

**-Transferts de l'Administration Centrale** qui s'accompagneraient d'une diminution de ses effectifs (de 1071 à 700 personnes) et d'une redéfinition des fonctions dans le nouveau site.

**-Mesures arbitraires de "délocalisations" : diminution des effectifs et affaiblissement rapide du potentiel de recherche en Ile de France** qui se traduira, si nous ne nous y opposons pas, par un affaiblissement général du CNRS.

**-Restructuration d'équipes et de sites** dans toutes les disciplines et en toutes régions (Bellevue, Thiais, Marseille, Strasbourg...) : déjà plus de 1400 chercheurs et ITA sont sur SDI.

**-Privatisation de services** comme la restauration et de nombreux secteurs d'activités déclarés "non directement liés au travail de recherche"...

Tous ces exemples ont comme caractéristiques communes l'autoritarisme dans la prise de décision, la mise à l'écart des personnels et des instances où siègent leurs représentants.

Cette politique a et aura, pour nombre d'ITA et de Chercheurs, des conséquences graves dans leur travail et dans leur vie personnelle.

## **Tout cela s'ajoute à d'autres sujets de mécontentement :**

- baisse du pouvoir d'achat, mises en cause du statut de titulaire, validation des années de non-titulaires pour la retraite, manque de postes et de crédits pour un bon fonctionnement des unités de recherche et de service, précarisation de l'emploi, volonté d'individualisation des salaires et des carrières, non résorption du sous-classement amplifié par de nombreux sous-classements à l'embauche...

- le gel de 8% des crédits 92 des EPST, les perspectives budgétaires 93 annoncent très peu sinon pas de créations de postes (concours externes) et très peu de transformations d'emplois. Les concours internes et les changements au choix dépendant de ces mesures, les promotions seront encore plus limitées. Le gouvernement veut faire stagner le nombre d'ITA et du coup il veut allonger les carrières à l'intérieur d'un corps (Accords "Durafour").

- les "restructurations", l'appel à la soustraction, les bouleversements annoncés et déjà entamés vous frappent de plein fouet et n'épargnent aucun secteur. Vos conditions de travail sont considérablement aggravées. Les personnels qui ne veulent pas être "délocalisés" ou "restructurés" seront-ils mis en position de demandeur d'emploi ? Est-ce cela être titulaire ?

### **Pour les ITA, le SNTRS-CGT demande :**

- **De meilleures rémunérations** par l'amélioration de la grille actuelle et dans l'attente, 75 points supplémentaires pour tous (1500 F nets).

- **L'application de la prime à 16% pour tous les corps**, mensualisée et non modulable, dans l'attente de son intégration au salaire. En cas de promotion, la nouvelle prime doit être attribuée à compter de la date de la nomination. Et d'autre part nous demandons l'abrogation du texte remettant en cause le niveau de l'indemnité forfaitaire de certains SAR.

- **Un nouveau mode de validation des années de non-titulaire pour la retraite** qui tienne compte de la situation particulière des EPST.

- **De meilleures carrières**, ce qui passe par :

\* la suppression des barrages de grade ; dans cette attente, passage automatique dans le grade supérieur dès que les conditions statutaires sont remplies et suppression des contingentements,

\* des durées d'échelons de 2 ans maximum,

\* un assouplissement des concours tout en garantissant l'égalité des chances, la gestion nationale des corps et la publicité la plus large,

\* des conditions d'âge ou d'ancienneté moins importantes pour l'accès aux concours internes ou à l'avancement de corps au choix,

\* un classement dans les corps supérieurs après concours ou avancement au choix qui fasse bénéficier les promus d'un indice au moins égal à celui qu'ils détenaient auparavant,

\* des moyens pour le reclassement de tous les ITA sous-classés, la mise en place d'une procédure spéciale, sans concours, avec une commission paritaire de reclassement,

- Pour la reconnaissance de la qualification,
- Pour le reclassement de tous les sous-classés,
- Pour la titularisation de tous les emplois,
- Pour de meilleures carrières,
- Pour une amélioration du statut et des salaires,

*Vous refusez la "nouvelle politique de gestion des personnels" autoritaire et arbitraire qui programme la précarisation des personnels, des emplois, des unités et des services.*

**VOTEZ POUR  
LES CANDIDATS PRESENTES  
PAR LE SNTRS-CGT**

**POUR DES ELUS EFFICACES,  
INDEPENDANTS,  
PRESENTS SUR LE TERRAIN,  
QUI DEFENDENT VOS DROITS.**